

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

ville.montreal.qc.ca/plateau

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2014-04

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

- Règlement 2014-04 - *Règlement modifiant le Règlement sur les promotions commerciales (2003-11) relatif à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 8 avril 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Donné à Montréal, le 10 avril 2014

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx